

Déclaration de Politique Sociale 2024-2030

CPAS de Pont-à-Celles

Préambule

Le décret wallon du 19 juillet 2018 intégrant le Programme Stratégique Transversal dans la Loi organique (L.O.) des CPAS a également introduit la Déclaration de Politique Sociale. Ainsi, au regard de l'article 27ter de la Loi organique des CPAS, il appartient désormais au Conseil de l'Action Sociale d'adopter, dans les deux mois de son installation, une Déclaration de politique sociale comportant, à tout le moins, les projets politiques ainsi que leur volet budgétaire traçant les principaux objectifs que ledit Conseil souhaite mettre en œuvre au cours de la législature. Il appartiendra au Conseil de l'Action Sociale et au Directeur Général d'opérationnaliser les objectifs de la Déclaration à travers un Programme Stratégique Transversal qui sera adopté au plus tard au cours du mois de septembre 2025.

Introduction

Pour rappel, l'Action Sociale assure tout d'abord la mission fondamentale de droit à l'aide sociale qui figure à l'article 1^{er} de la Loi organique (L.O.) des CPAS.

"Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est créé des centres publics d'action sociale qui ont pour mission d'assurer cette aide".

Le travail social et notre société sont sans cesse en évolution. Cela nous oblige à anticiper et à préparer l'avenir. Les besoins et les missions évoluent, de nouveaux défis s'annoncent.

Nous devons nous adapter à tous ces changements, mais nous devons rester vigilants pour être les garants de ce qui caractérise le mieux le travail du C.P.A.S. : la dignité humaine au 21^{ème} siècle.

Le contexte actuel, à l'heure d'écrire cette Déclaration, ne nous amène guère à envisager l'avenir de cette législature sous un soleil radieux. En effet, les différentes Déclarations de politique fédérale et régionale vont lourdement impacter les CPAS tant au niveau social qu'au niveau

budgétaire. De plus, certaines mesures vont engendrer une dégradation de la situation socio-économique pour de nombreux ménages. Les défis seront nombreux, à nous de les relever avec la qualité de service qui nous est reconnue et la rigueur budgétaire que nous appliquons depuis des années.

Cette Déclaration de Politique Sociale reprend donc les principales orientations que le Conseil de l'Action Sociale mettra en œuvre au cours de la législature 2024-2030. Elle se décline en trois volets : interne, externe et budgétaire. Elle constitue, sans se vouloir exhaustive, le fondement des actions à mener par le CPAS ces prochaines années.

Volet interne

Ce volet concerne les objectifs au sein de notre administration, son personnel et le fonctionnement de celle-ci y compris des instances décisionnelles.

Tout au long de cette législature nous aurons de grands défis à relever. Ceux-ci ne pourront être réalisés que par l'implication de tout notre personnel. L'investissement et le professionnalisme de celui-ci n'est plus à démontrer. Lors d'une récente enquête, celle-ci a démontrée que la majorité des travailleurs trouvaient du sens à leur métier. Nous devons continuer à maintenir cette implication et motivation dans notre politique de modernisation de l'administration du CPAS en mettant en place un projet managérial qui veillera au bien-être, à l'épanouissement et l'émancipation du personnel. Nous investirons dans des outils de gestion modernes et efficaces.

Nous définirons avec le personnel les valeurs que nous voulons incarner. Un travail sera réalisé sur base de ce qui a été fait à l'administration communale. Nous définirons ainsi notre projet d'entreprise ensemble.

Lors de la dernière législature, les services ont été réorganisés pour permettre un meilleur fonctionnement avec un investissement en ressources humaines et un nouveau règlement de travail à été rédigé. Il s'agira pour cette nouvelle législature d'arrêter le nouvel organigramme et d'implémenter le nouveau règlement de travail avec ses nouveautés dont la gestion informatisée des prestations et congés ainsi que le télétravail structurel.

Le service social, avec une nouvelle responsable, insufflera un nouveau dynamisme à l'équipe. Elle aura notamment la charge de développer le service insertion qui prendra de plus en plus d'ampleur face à l'exclusion

des chômeurs. La survie financière du CPAS passera par l'investissement en ressources humaines et matériel de ce service.

Afin de garantir un espace de travail de qualité et permettre à notre personnel d'évoluer et d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions nous devons soit rénover notre bâtiment actuel soit construire un nouveau siège administratif pour le CPAS.

Le CPAS poursuivra son attention au développement durable et assurera sa transition énergétique.

Nous continuerons à poursuivre les objectifs fixés par la Convention des Maires : 27% de renouvelable, -27% d'énergies fossiles, -55% de gaz à effets de serre et atteindre la neutralité carbone en 2050.

le CPAS souhaite poursuivre son programme d'investissement sur ses bâtiments pour la réhabilitation, la mise aux normes et les travaux en matière énergétiques (Crèche, ILA, maisons).

Le CPAS soutiendra son Eco Team qui mettra notamment en place une politique « zéro déchet » et « zéro plastique » autant que faire se peut en maintenant et garantissant une qualité de service à coût identique. Nous veillerons aussi lors de nos achats et marchés publics à privilégier les circuits courts, les producteurs locaux, les entrepreneurs locaux, ...

Le rôle du Conseil de l'Action Sociale sera prépondérant dans la mise en place et le suivi des différents volets de cette Déclaration. La volonté lors de cette législature sera de faire de cette instance, une instance dynamique, participative et constructive. Aussi, des rapports réguliers seront présentés pour permettre aux Conseillers de suivre l'évolution des décisions prises en Conseil en toute transparence.

Volet Externe

Ce volet concerne les objectifs de notre administration comme acteur social au cœur de la commune de Pont-à-Celles et des partenaires extérieurs.

L'un de nos premiers objectifs, c'est de permettre à chacun de vivre conformément à la dignité humaine au 21ème siècle et de garantir l'accès aux besoins primaires, se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner et se former.

Pour rencontrer cet objectif, nous devons maintenir et renforcer nos services de premières lignes ainsi que les différents services mis en place

au sein de notre CPAS et les aides sociales : service insertion, médiation de dettes, friperie, épicerie solidaire, secours chauffage, colis alimentaire, PAPE, ...

Le renforcement du service insertion évoqué dans le volet interne doit nous permettre d'instaurer une politique volontariste en matière de formation et d'insertion par le biais de l'article 60 de la L.O. des CPAS. Dans cette optique, l'intensification des partenariats (publics ou privés) et une meilleure identification de leurs besoins sera primordiale.

La plateforme « Emploi-Insertion » qui réunit les acteurs locaux (ALE, Maison de l'Emploi, Espace formation) et les acteurs de terrain (FUNOC, MIREC, FOREM, ...) sera remise en place avec pour objectif principal l'organisation de salon « Emploi-Insertion ».

La création de nouveaux services pour les citoyens ou visant l'amélioration du cadre du vie sera également envisagée.

Un deuxième objectif important concerne l'émancipation sociale du citoyen. Cet objectif sera au centre de notre attention et au cœur de notre action.

Nous devons travailler sur la mise en place d'actions et de solutions structurelles en élaborant un plan de lutte contre la pauvreté et la précarité au niveau local.

Nous renforcerons nos relations avec nos partenaires locaux (PCS, Maison Sport & Santé, Centre culturel, Bibliothèque, ...) afin de proposer des activités permettant l'intégration et l'émancipation sociale.

Nous mènerons, en collaboration avec d'autres institutions et services, plus d'actions sociales : prévention sur les assuétudes, maladies chroniques (cancer, obésité, hypertension, diabètes, fibromyalgie, ...), ateliers « bien mangé », lutte contre la fracture numérique, ...

Un troisième objectif, le logement. Nous développerons des synergies entre le CPAS, la société de logement public des Jardins de Wallonie et l' AIS Prologer pour développer une politique sociale du logement. Nous intégrerons dans celle-ci une réflexion pour l'affectation des trois Tiny house à partir de 2027 et la possibilité de créer des kots sociaux pour des étudiants en rupture familiale.

Un quatrième objectif, faire face au défi du vieillissement de nos citoyens. L'Action sociale doit garantir l'autonomie des personnes âgées le plus longtemps possible en maintenant la qualité de nos services de proximité.

Pour ce faire, nous veillerons au maintien des services tels que les aides ménagères sociales, les aides familiales, buanderie sociale, taxi social et à, l'opportunité de développer de nouveaux services.

Le CPAS assurera une formation continue de ses employés afin de garantir des services de qualité qui permettra d'être toujours à l'écoute des bénéficiaires.

En tant qu'acteur majeur de la commune et ayant la volonté de mettre le citoyen au cœur de nos projets et nos actions, nous développerons de nouvelles places d'accueil pour l'enfance afin de venir compléter l'offre de la crèche et du service des gardiennes salariées.

Volet budgétaire

Depuis plusieurs années, une gestion rigoureuse des finances a été mise en place avec une maîtrise de la dotation communale. Nous poursuivrons cette politique en utilisant de manière optimale et efficiente nos ressources humaines et financières.

Nous serons particulièrement attentifs et créatifs dans les partenariats à développer et dans l'obtention de subsides afin de développer nos projets.

Néanmoins, les récentes décisions prises par les entités fédérales et régionales mettront à mal les finances des CPAS.

Au niveau de la Région, la non-indexation des points APE décidée par la Région wallonne coûtera 15.000 € au CPAS lors de chaque indexation des salaires.

Au niveau du Fédéral, l'exclusion des chômeurs après 12 ou 24 mois entrainera un afflux de citoyens vers les CPAS. Selon les projections les plus récentes et confirmées, cela pourrait concerner quelques 178 citoyens pont-à-cellois dont 110 arriveraient au CPAS.

Si cette mesure devait se confirmer, cela engendrerait un surcoût estimé entre 750.000 et 900.000 €, soit une augmentation de 8 à 10 % de notre budget.

La promesse de refinancer les CPAS à hauteur de 485 millions d'€ pour les 566 CPAS du Royaume sera très loin de compenser cette augmentation à charge des CPAS et in fine des communes.

Nous poursuivrons les investissements nécessaires pour moderniser et innover pour notre CPAS. Pour ce faire, une vision transversale et intégrée sera envisagée avec la Commune pour prendre en compte l'ensemble des

dépenses CPAS dans les plans d'investissements communaux en vue de gérer au mieux les dépenses d'investissement.

Une attention et une réflexion sera menée quant au financement de la cotisation de responsabilisation et des pensions des mandataires.

Conclusion

Cette législature ne sera pas une sinécure tout comme la dernière où nous avons dû faire face à trois crises consécutives : sanitaire, énergétique et humaine.

A chaque fois, nous avons fait preuve de résilience pour continuer de mettre nos citoyens au centre de notre action et de notre attention.

Nous nous devons d'être un acteur dynamique et le moteur de l'émancipation sociale de notre commune. Nous poursuivrons nos actions, avec une volonté toujours plus grande d'agir en matière de synergies, d'inclusion, de cohésion sociale, de lutte contre les discriminations et les inégalités, d'innovation sociale, afin de créer une société inclusive, solide et solidaire.

Pour faire face à ces nouveaux enjeux et réaliser nos objectifs, le meilleur atout que nous avons et le plus important, c'est notre personnel.

Cette Déclaration de Politique Sociale et le Programme Stratégique Transversale qui en découlera sont des outils qui ne doivent être figés et qui pourront évoluer au cours de la législature en fonction des décisions des autorités de tutelle et des appels à projets à venir.